



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

ANNONCE DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

N° T 942 / 2022

**TRAVAUX DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DES
CHENAUX, AU LARGE DES QUAIS ET
AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME ZONE DE
MOUILLAGE POUR BARGING AU PORT D'ABIDJAN**

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome d'Abidjan (PAA).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de dragage d'entretien des chenaux, au large des quais et l'aménagement d'une deuxième zone de mouillage pour barging au Port d'Abidjan.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix unitaires. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2022 du PAA, ligne 23332000.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à **175 000 000 FCFA**.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan, Direction des Achats et Gestion des Stocks, Bâtiment SCAF 1, porte 08, Zone portuaire, Boulevard du Havre 22 rue des piroguiers

Boîte postale V 85 – Abidjan

Cel. : 05 55 73 91 05

voir M. TOURE Ibrahim

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de **50 000 FCFA**.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le **02 novembre 2022 à 09 heures**, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le **02 novembre 2022 à 09 heures 30 minutes**, dans la salle de réunions de l'ancienne Direction Générale du Port Autonome d'Abidjan, sise au 2ème étage, porte 209, Boulevard du Havre

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.